Circuit du bois de Groez par le Moulin de Reumont

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Promenade vallonnée à travers les bois et les bocages de l'Avesnois qui traverse des villages typiques avec leurs coquettes maisons de pierres bleues et de briques, leur kiosque et leurs petites chapelles.
Une variante de 6 km est adaptée aux familles.

Durée	3h 40	**Difficulté**	Moyenne
Distance	11,43 km	**Retour point de depart**	Oui
Dénivelé positif	132 m	**Activité**	Pédestre
Dénivelé négatif	128 m	**Commune**	Solre-le-Château (59740)
Point haut	215 m	**Région**	Avesnois
Point bas	160 m		

Visorando

Trace n° 1673381

Parc naturel régional de l'Avesnois

Description

Parking : Grand Place, à proximité de l'Hôtel de Ville de Solre-le-Château.

(**D/A**) Dos à la Rue des Liesses, empruntez en face la pittoresque Ruelle aux Souris (entre la pharmacie et l'Office Notarial ; un panneau en bois indique le nom du circuit). Au croisement en T, tournez à gauche. Au bout, tournez à droite et longez le Riamé.

(**1**) Au bout du sentier, suivez à gauche la D963 vers Jeumont. Au rond-point, prenez la 3ème à gauche, le chemin de Groez, et longer un terrain de sport à main gauche.

(**2**) A l'intersection de la Roquette (point de vue remarquable sur 5 clochers typiques, de gauche à droite : Épinoy, Clairfayts, Solre-le-Château, Sars-Poteries, Lez-Fontaine), obliquez à droite sur le chemin de Groez. À la fourche qui suit, continuez tout droit. Franchissez le ruisseau de l'Écrevisse.

(**3**) Juste après le pont, bifurquez à gauche et pénétrez dans le bois de Groez (propriété privée, ne vous écartez pas du chemin balisé). À la fourche, aller à droite. Au croisement qui suit, continuez tout droit.

(**4**) À la sortie du bois, continuez tout droit à travers le bocage. Ignorez un chemin sur la gauche (cote 195) et continuez au Nord-Ouest. Passez devant un oratoire et atteindre le lieu-dit Le Warou par la Rue du Calvaire.

(**5**) Bifurquez à gauche à angle aigu, Rue des Groseillers. Avant le gué, grimpez à gauche le chemin du Moulin de Reumont. À la fourche, prenez à droite, toujours sur Chemin du Moulin de Reumont.

(**6**) À la fourche suivante, prenez à droite le sentier pour traversez sur plus d'1km le Bois de Solre, en ignorant tous les départs sur la gauche. Enjambez la Solre par la passerelle, traversez un chemin et continuez en face pour atteindre rapidement le Moulin de Reumont.

(**7**) Poursuivez à gauche et, tout de suite, laissez un chemin et les dépendances du moulin sur la gauche. Plus loin, ignorez un chemin à droite puis un à gauche.

(**8**) À l'intersection suivante, tournez à gauche sur un sentier. Allez au Sud jusqu'à la D27. Suivez cette route à gauche et prenez-la à gauche la route départementale sur 180m puis descendez à droite la rue du Calvaire. 1ère à droite. Au lieu-dit La Rue Haute (calvaire), traversez pour trouver juste en face la Voie Verte de l'Avesnois.

(**9**) Suivez la Voie Verte à gauche sur environ 300m.

(**10**) Juste avant la station d'épuration, empruntez à droite la Rue du Général de Gaulle et montez à l'église de Lez-Fontaine (XVIe). Traversez le village en laissant, à droite, la Rue Léon Peron puis la Rue Jeannette. Au croisement suivant, tournez à gauche vers la place.

Points de passages

D/A Grand Place à proximité de l'Hôtel de Ville
N 50.174321° / E 4.090604° - alt. 185 m - km 0

1 Route D963
N 50.177889° / E 4.090867° - alt. 182 m - km 0.63

2 Intersection de la Roquette
N 50.181849° / E 4.08635° - alt. 202 m - km 1.23

3 Bois de Groez - Entrée
N 50.187648° / E 4.085959° - alt. 175 m - km 1.98

4 Bois de Groez - Sortie
N 50.19383° / E 4.082386° - alt. 208 m - km 2.75

5 Moulin de Reumont
N 50.204012° / E 4.074318° - alt. 167 m - km 4.18

6 Fourche - Bois de Solre
N 50.199733° / E 4.06978° - alt. 187 m - km 4.91

7 Moulin de Reumont - Solre (rivière) - Affluent de la Sambre
N 50.192816° / E 4.063548° - alt. 165 m - km 5.99

8 Départ de sentier
N 50.189046° / E 4.057903° - alt. 203 m - km 6.65

9 Voie Verte de l'Avesnois
N 50.179272° / E 4.059952° - alt. 180 m - km 7.81

10 Lez-Fontaine
N 50.179385° / E 4.064366° - alt. 176 m - km 8.12

11 Rue de la croix
N 50.17446° / E 4.061078° - alt. 192 m - km 8.91

12 Voie Verte de l'Avesnois
N 50.174437° / E 4.080337° - alt. 199 m - km 10.3

Copie, vente et diffusion interdites - 1M4zeFHB

(**11**) À la sortie du village, après le kiosque, empruntez à gauche la Rue de la croix. Au bout, effectuez un crochet gauche-droite pour prendre le Chemin Vert. Allez tout droit (Est). Au bout, prolongez sur la D27 pendant environ 150m.

(**12**) Récupérez la Voie Verte de l'Avesnois et empruntez-la à droite. A l'intersection avec la D963, suivez cette route, à gauche, (Avenue du Général de Gaulle) jusqu'à la Chapelle Notre Dame de Walcourt. Suivez alors la Grand Rue pour retrouver le point de départ(**D/A**).

D/A Grand Place à proximité de l'Hôtel de Ville

N 50.174321° / E 4.090618° - alt. 185 m - km 11.43

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Suivez le balisage Jaune.

Prudence dans la traversée des RD 27 et 962.

Remarque concernant la saison de chasse :
Il est déconseillé de suivre cette randonnée lors de la saison de chasse. Dans ce cas, préférer la variante "Circuit du bois de Groez par Libotte".

Consultez les calendriers de chasse
https://www.onf.fr/onf/+/943::les-calend...

Variante courte (6km), adaptée aux familles :
Suivez au début le descriptif du circuit principal. Au point (**2**) Prenez le chemin à gauche et empruntez à droite le chemin Les Garennes, offrant un panorama sur la vallée de la Solre, en contrebas. Ce chemin devient sentier puis au bout rejoint le chemin Dessous le veau. Traversez la Solre et poursuivez sur Les Garennes puis coupez la RD 27 et allez en face, à la fourche, dirigez vous vers la droite Rue du Gal de Gaulle, vous avez rejoint la Voie Verte de l'Avesnois.
Reprenez le descriptif du circuit principal à partir du point (**10**)

A proximité

Café rando Nord® Le Longchamp à Solre-le-Château
http://www.tourisme-avesnois.com/sejourn...
Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-circuit-du-bois-de-groez-par-le-moulin-d/

En savoir plus :
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Copie, vente et diffusion interdites - 1M4zeFHB

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

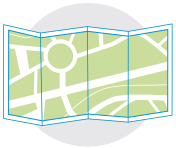

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

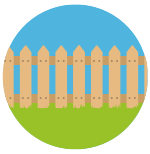

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

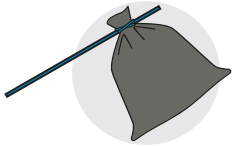

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

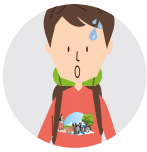

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.